

BURKINA FASO

-=-=-=-=-

UNITE-PROGRES-JUSTICE

-=-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

-=-=-=-=-

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024**

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

▪ **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

Premier Secrétaire parlementaire

▪ **Madame Linda Gwladys KANDOLO**

Deuxième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- Projet de loi portant autorisation de ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, adopté le 29 janvier 2018 à Addis-Abeba en Ethiopie, objet du **dossier n°115**.
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord établissant la Banque de développement Shelter Afrique adopté le 05 octobre 2023 à Alger en Algérie, objet du **dossier n°109**.
- Projet de loi portant autorisation d'acceptation de l'Accord sur les privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, approuvé par le Conseil des gouverneurs le 1^{er} juillet 1959, objet du **dossier n°111**.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière le jeudi 17 octobre 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition, assisté au présidium de monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO et de madame Linda Gwladys KANDOLO, respectivement Premier et Deuxième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séances.

Le Gouvernement était représenté par madame Stella Eldine KABRE/KABORE, Ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, chargée de la Coopération régionale. Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans l'hémicycle. Le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- Il est 09 heures 12 minutes -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Madame la ministre, bonjour, soyez les bienvenus avec vos collaborateurs.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Femmes et hommes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à la séance plénière du jour.

Je vais procéder à l'appel nominal, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, à l'issue de l'appel nominal, nous avons :

- **21 députés absents excusés ;**
- **03 députés absents non excusés ;**
- **20 procurations ;**
- **47 députés présents ;**
- **67 votants.**

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 15 octobre 2024.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de trois projets de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des trois projets de loi.

M. Kiswendsida Evariste ZONGO

Premier Secrétaire parlementaire

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé des projets de loi. Il s'agit de :

- 1) Projet de loi portant autorisation de ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux

droits des personnes handicapées en Afrique, adopté le 29 janvier 2018 à Addis-Abeba en Ethiopie, **dossier n°115** ;

La Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) sont saisies du dossier n°115 pour avis.

2) Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord établissant la Banque de développement Shelter Afrique adopté le 05 octobre 2023 à Alger en Algérie, **dossier n°109** ;

La Commission des finances et du Budget (COMFIB) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) sont saisies du dossier n°109 pour avis.

3) Projet de loi portant autorisation d'acceptation de l'Accord sur les privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, approuvé par le Conseil des gouverneurs le 1^{er} juillet 1959, **dossier n°111**.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) et la Commission du développement durable (CDD) sont saisies du dossier n°111 pour avis.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) est affectataire des dossiers n°115, 109 et 111 pour le fond.

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

J'appelle en discussion le dossier n°115.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

Mme Stella Eldine KABRE/KABORE

Ministre déléguée chargée de la Coopération régionale

Monsieur le Président, à ce stade le Gouvernement n'a aucune observation.

Je vous remercie.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Avant de passer la parole à la CAEDS, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi, objet du dossier n°115 portera sur le texte adopté par la Commission saisie au fond, c'est-à-dire, le texte issu de la CAEDS. Ce rappel vaut aussi pour la discussion des deux autres projets de loi, objet des dossiers n°109 et 111.

Je donne la parole au président de la CAEDS, pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence, pour la parole.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable YELKOUNI O. Hermann à livrer la synthèse du rapport de la Commission à la plénière.

Je vous remercie.

M. O. Hermann YELKOUNI

Représentant du rapporteur CAEDS sur le dossier n°115

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Chers membres du Gouvernement ;

Chers collègues ;

Chers membres de l'Administration parlementaire ;

Femmes et hommes de médias, bonjour.

C'est un grand plaisir pour moi de présenter une loi particulière qui permettra à notre Etat, de garantir, de promouvoir et de protéger les droits d'une catégorie particulière de notre Nation à savoir les personnes

handicapées. Avec votre permission, je vous donne le compte rendu des travaux de la CAEDS.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV^E République, Troisième législature de transition, Session permanente, Assemblée législative de transition ;

Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), Rapport n°2024-035/ALT/CAEDS ;

Dossier n°115 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, adopté le 29 janvier 2018 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Ousmane DIALLO, rapporteur.

Je pense qu'il n'y a pas le bonnet mais c'est Ousmane DIALLO. *(Rires timides)*

(Il donne lecture dudit rapport)

Ouagadougou, le 10 octobre 2024

Le Président : Daniel ZOUNGRANA
Le Rapporteur : Ousmane DIALLO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.
Je passe la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Yaya SANOU

Vice-président de la CAGIDH

Merci Excellence.

Au titre du dossier n°115, nous invitons l'honorable Aly Badra OUEDRAOGO à présenter le rapport d'avis de la CAGIDH.

M. Aly Badra OUEDRAOGO

Rapporteur CAGIDH sur le dossier n°115

De l'appréciation et de l'avis de la Commission, je souhaiterais exclusivement donner lecture si cela rencontre toutefois l'assentiment de votre Excellence. **(Son Excellence lui donne l'autorisation)**

Merci.

A l'issu du compte rendu fait des travaux de la CAEDS par le député rapporteur et après un examen minutieux et des échanges, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) apprécie positivement le présent projet de loi.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à son adoption.

Merci Excellence.

Le Président

J'essaye d'abord de me retrouver dans mes papiers.

Merci.

M. Aly Badra OUEDRAOGO

Rapporteur CAGIDH sur le dossier n°115

Merci Excellence.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à la présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la présidente,... Ah ! C'est le Vice-président, d'accord.

Monsieur le Vice-président.

M. Y. Aimé SOME*Vice-président de la CGSASH*

Merci Excellence pour la parole.

Excellence, avec votre autorisation, j'invite madame BAMOUNI/KANSONO Esther, à livrer à la plénière, le rapport de la Commission.

Je vous remercie.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO*Rapporteur CGSASH sur le dossier n°115*

Merci monsieur le Vice-président pour la parole.

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence, avec votre permission, nous allons livrer le rapport pour avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) sur le dossier n°115, relatif au projet de loi portant autorisation de ratification du protocole à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, adopté le 29 janvier 2018 à Addis-Abeba en Ethiopie.

Excellence, avec votre permission, nous allons passer à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Merci.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAEDS fait par les députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime qu'au regard des grandes ambitions affichées dans la refondation de l'Etat où les questions sociales sont prioritaires, la ratification de ce protocole permettra de :

- réaffirmer l'engagement du Burkina Faso pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées ;
- promouvoir l'inclusion des personnes handicapées à travers le renforcement du dispositif juridique ;

- définir les politiques publiques du pays.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, elle recommande au Gouvernement de renforcer sa stratégie de communication afin que bon nombre de personnes handicapées puissent connaître leurs droits et obligations.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Les rapporteurs : OUEDRAOGO Souleymane et moi-même,
BAMOUNI KANSONO Esther.

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la Commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats...* » fin de citation.

Ce rappel vaut pour les discussions concernant les trois projets de loi et la discussion s'applique aux députés membres de la CAEDS, Commission affectataire des trois dossiers pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

Le collègue Issa SAWADOGO a la parole.

Allez-y.

M. Issa SAWADOGO (GC/OSC)

Merci Excellence.

Je n'ai pas de question en tant que tel, mais je voudrais néanmoins dire merci aux membres du Gouvernement, féliciter également madame le ministre et ses collaborateurs, surtout féliciter les services spécifiques en charge de la promotion et de la protection des droits des personnes handicapées au sein du ministère en l'occurrence, le SP-COMUD/Handicap pour le travail déjà abattu car c'est la maison mère. Nous voyons au quotidien, les actions qu'il pose en faveur de la promotion et de la protection des droits des personnes handicapées.

Donc je m'en voudrais de passer sous silence, sans toutefois reconnaître ces efforts. Soyez-en remercié.

Je voudrais faire une petite recommandation.

A la question sur la plus-value de l'autorisation de ratification du présent protocole d'Accord, vous avez dit que le pays pouvait bénéficier de l'accompagnement pour le financement de ce projet relatif à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées. Partant de là, je voudrais inviter le Gouvernement à s'investir davantage à la recherche de solution en vue d'aider les personnes handicapées à mieux s'organiser surtout à travers une structure unique qui va donner plus de crédibilité aux personnes handicapées elles-mêmes et à notre pays.

Je fais allusion aux exemples d'autres pays, par exemple le Rwanda qui a pu créer un conseil national pour les personnes handicapées. Donc à l'image de ce conseil national, je souhaiterais que le ministère s'investisse pleinement pour nous accompagner afin que cela soit une réalité. Cela va encore une fois de plus donner du tonus à toutes les actions que nous voudrions poser en faveur de la promotion des droits des personnes handicapées.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable François ZANGRE.

M. François ZANGRE (GC/PP)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Madame la ministre, en dépit des divers instruments et engagements, les personnes handicapées, continuent d'être confrontées à des obstacles quant à leur participation à la société en tant que membres égaux de celles-ci.

Je voudrais savoir : qu'est-ce que le Gouvernement entend entreprendre comme plan stratégique pour une véritable protection des personnes handicapées ?

Evidemment, on entend par personnes handicapées, des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles, ou sensorielles.

Quelles sont les mesures appropriées d'ordres législatifs, administratifs au plan des sensibilisations que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour mettre fin à la discrimination surtout quand on sait que ce sont les femmes et les filles handicapées qui sont beaucoup plus exposées par la discrimination ?

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable BAMOUNI Esther.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)

Merci bien Excellence pour la parole.

Mes félicitations vont à la CAEDS pour le travail abattu et au Gouvernement pour ce présent projet de loi qui viendra soulager nos personnes handicapées.

J'ai une petite remarque à l'endroit de la Commission et deux petites questions.

La remarque est en lien avec l'appellation de la Commission. C'est la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire et non

affaires sociales comme l'a dit le rapporteur. Si c'est écrit affaires sociales, je les invite à corriger, merci.

Les questions à l'endroit du Gouvernement.

La première question, en parcourant l'exposé des motifs sur le présent projet, il n'existe pas de statistiques désagrégées hommes-femmes, filles-femmes et même par handicap. Par exemple moteur, visuel ou auditif dans le présent projet sur les personnes handicapées qui bénéficient de l'appui de l'Etat. Est-ce un oubli ou par manque de statistiques ?

Ma deuxième question, est-ce que le présent projet de loi prend en compte les personnes atteintes de l'albinisme ? Sinon, pourquoi ?

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci. L'honorable NASSOURI Daaga.

M. Daaga NASSOURI (GC/FVR)

Merci bien Excellence.

Je voudrais féliciter le Gouvernement pour le projet de ratification de ce protocole introduit à l'Assemblée et féliciter aussi pour ce que cela aura comme implication dans la vie des compatriotes burkinabè ou la frange des personnes handicapées.

J'ai une observation de forme. Je crois qu'au niveau de la question n°8, c'est à l'endroit de la CAEDS, la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, je crois qu'il y a des erreurs parce qu'il est dit la loi n°010-2010/AN du 1^{er} avril 2012. Donc je crois qu'il y a une erreur. Ce serait la loi 012, je crois 2010 AN du 1^{er} avril 2010, si je ne me trompe pas.

Maintenant la question à l'endroit du Gouvernement.

Nous avons vu que le Gouvernement a signifié que le Burkina Faso a participé de façon active dans le processus d'élaboration et d'adoption du protocole depuis 2018 et c'est en 2024 enfin qu'on rentre dans la ratification. Qu'est-ce qui a justifié ce temps mort ? C'est ce qui me permet de demander est-ce que maintenant après réflexion le Gouvernement pense être prêt pour justement assumer toutes les implications liées à cette implication à l'endroit ou au bénéfice de nos frères et sœurs les personnes handicapées.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Youssouf OUEDRAOGO.

M. Youssouf OUEDRAOGO (GC/FVR)

Merci Excellence pour la parole.
Je dis merci au Gouvernement et féliciter la commission saisie au fond pour le travail abattu.

Ma question est toute simple mais c'est une question parce qu'à la réponse de la question n°08 portant le bilan de la mise en œuvre de la loi modifiée par mon voisin, au dernier tiret, il est dit l'organisation chaque année du concours spécial dédié aux personnes handicapées... Le Gouvernement a donné des statistiques sur le nombre de personnes handicapées recrutées par année depuis 2017 jusqu'en 2022, mais ils n'ont pas donné pour ce qui est de l'année 2023-2024. Pourtant, ce serait intéressant que la Représentation nationale sache ce que le Gouvernement a fait dans cette période de la transition. Si avant cette transition, il y a des chiffres quand même, des indicateurs, il faut qu'on sache à l'heure actuelle depuis l'avènement du MPSR-II, qu'est-ce qui a été fait à ce niveau, cela va nous permettre d'apprécier. Est-ce que vous êtes toujours dans la même logique ou bien on a régressé ?

Merci.

Le Président

Merci. L'honorable Moussa SANGARE.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

Je tiens d'abord à féliciter la CAEDS notamment en ce qui concerne les acteurs auditionnés. Vu la qualité des acteurs auditionnés, vraiment, félicitations à vous.

Maintenant au niveau du Gouvernement, la réponse à la question n°4, madame la ministre, vous dites que la ratification du protocole donnera davantage le droit aux personnes handicapées d'être traitées avec dignité et protégées. C'est vrai, ce que j'aimerais souligner est que les personnes atteintes d'albinisme devraient encore être plus protégées au Burkina Faso car selon les statistiques au moins 60% des personnes atteintes d'albinisme meurt de cancer de peau avant l'âge de 60 ans.

C'est pourquoi, j'aimerais savoir, est-ce qu'avec la ratification de ce protocole cela pourrait susciter au niveau du Gouvernement, la prise d'une loi spécifique pour protéger ces personnes d'une part et d'autre part, les aider aussi sur le plan sanitaire. Parce que les médicaments que ces personnes achètent souvent ne sont pas forcément à leur portée, elles ont beaucoup de difficultés vraiment à se soigner sur ce plan.

Voilà je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci cher collègue. L'honorable Mahamadi OUEDRAOGO.

M. Mahamadi OUEDRAOGO (GC/FDS)

Sans objet.

Le Président

Merci beaucoup cher collègue.
L'honorable Drissa KY.

M. Drissa KY (GC/PDCE)

Merci Excellence.

Ma question est du côté des recommandations faites par la CAEDS au Gouvernement. Il est ressorti que le Gouvernement doit renforcer sa stratégie de communication afin de permettre à toutes les personnes handicapées, de connaître leurs droits et obligations. J'aurais aimé qu'ils aillent au-delà en ajoutant « *de jouir de leurs droits* » parce que nous savons que dans certaines familles on camoufle, on cache les personnes handicapées, la plupart du temps, les enfants.

Comment quelqu'un qui est caché peut connaître ses droits et même s'il les connaît, est-ce qu'il peut en jouir ? J'aurais aimé que la stratégie de communication aille dans le sens de la jouissance de ses droits.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence pour la parole.

A l'endroit de la Commission, c'est juste des observations de fond que nous prenons en compte notamment la Commission du genre et les références de la loi. Mais par contre pour la recommandation dont l'honorable KY fait cas, je pense que la deuxième recommandation prend en compte cela.

Maintenant, Excellence, les autres questions sont adressées au Gouvernement.

Je vous remercie.

Le Président

Je remercie le président et les membres de la CAEDS. Je profite de l'occasion pour féliciter et remercier les membres des deux autres commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au Gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Madame la Ministre vous avez la parole.

Mme Stella Eldine KABRE/KABORE

Ministre déléguée chargée de la Coopération régionale

Bonjour à tous.

Monsieur le Président,
Honorables députés.

C'est un honneur pour moi de me retrouver devant votre Auguste Assemblée pour défendre les trois dossiers de ratification de traités qui tiennent à cœur le Gouvernement de transition. C'est le lieu pour moi de vous adresser ma reconnaissance pour le rôle combien important que l'Assemblée législative de transition joue dans ce processus qui aboutit à l'engagement de notre pays à être lié par ces instruments internationaux.

Concernant le premier dossier relatif au projet de loi portant autorisation de ratification du protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, adopté le 29 janvier 2018 à Addis-Abeba en Ethiopie, je voudrais apporter des éléments de réponse aux différentes questions posées par les honorables députés.

Par rapport à la première question relative à la plus-value qui parlait de l'accompagnement de certaines ONG à s'investir davantage et à mieux organiser les personnes handicapées, je pense que la question a été posée de savoir : est-ce qu'au niveau du Burkina Faso, il n'est pas opportun de créer un conseil national pour les personnes handicapées à l'image de ce conseil national qui existe au niveau du Rwanda ?

A ce sujet, je peux dire que la mise en place d'une structure faitière unique de personnes handicapées est en réflexion au niveau du ministère et je pense que d'ici là, cette réflexion sera avancée et on va trouver des solutions qui puissent quand même prendre en compte les droits des personnes handicapées. Donc nous avons pris bonne note et nous allons essayer d'accélérer dans ce sens pour avoir vraiment une structure qui puisse prendre en compte les droits des personnes handicapées afin qu'elles puissent faire partie des plans de développement pour le Burkina Faso.

Il y a une question qui était relative au plan stratégique. Qu'est-ce que le Gouvernement entend entreprendre comme plan stratégique à l'endroit des personnes handicapées ?

Le Gouvernement travaille à travers le ministère en charge de l'action humanitaire à trouver toutes les solutions, les pistes dans le cadre de la prise

en compte des droits des personnes handicapées afin que ces personnes ne se sentent pas marginalisées. Et vous savez que les personnes handicapées dans les sociétés sont des personnes vulnérables et la plupart du temps on les ignore et elles ne sont pas considérées comme... **(interruption due à une coupure d'électricité...)** sur certains aspects et à ce niveau, je pense que la sensibilisation depuis des années a commencé à prendre. Je le dis parce que ces personnes handicapées présentement ne se sentent plus lésées sur certains aspects, ces personnes handicapées participent à la vie de la Nation à travers leurs contributions, à travers leurs apports sur certaines questions sensibles et je pense que déjà ce pas est à saluer à sa juste valeur. Les uns et les autres ont pris conscience qu'il faut travailler à vraiment ne pas mettre ces personnes handicapées en marge du développement de notre pays.

Une question aussi est relative aux statistiques désagrégées qui ne figurent pas au niveau du rapport. Nous avons transmis un tableau additif qui donne toutes les données par rapport aux statistiques et je peux vous donner quelques informations concernant ces données. Par rapport à la répartition des personnes handicapées de deux ans ou plus par groupe d'âge selon la nature du handicap, on peut dire que nous avons au total pour les hommes 89 336, pour les femmes 95 639 et pour l'ensemble, 184 975.

La proportion de personnes handicapées pour la population de 2 ans et plus, nous pouvons donner quelques données également. Je prends un exemple, la tranche d'âge de 40 à 45 ans, nous avons 1,3%. Le tableau est à votre disposition pour les détails.

Une question était relative aux personnes atteintes de l'albinisme. C'est pour dire que ces personnes ont été prises en compte ; c'est bien vrai qu'au niveau de la présentation du rapport il n'est pas ressorti clairement que les personnes atteintes d'albinisme sont incluses dans vraiment la stratégie, mais c'est pour vous rassurer que ces personnes atteintes d'albinisme ont été prises en compte.

Je voudrais rebondir à une question aussi qui avait trait à ces personnes atteintes d'albinisme pour voir si on pouvait prendre des mesures vraiment spécifiques à leur endroit pour les accompagner au regard vraiment de ce mal. C'est juste vous rassurer que des réflexions sont en train d'être menées dans ce sens et ces personnes seront suivies et encouragées à se présenter au niveau des formations sanitaires pour avoir un soutien au niveau du ministère de la santé dans le cadre de leur prise en charge. Donc à ce sujet je peux vous rassurer que cette tranche de personnes handicapées ne sera pas laissée en marge.

Une question avait trait à la participation du Burkina Faso dans le processus d'adoption du protocole depuis 2018 et ce n'est qu'en 2024 que nous avons demandé la ratification.

On peut dire qu'effectivement le processus a commencé depuis 2018 et le Burkina Faso a signé le protocole en 2019. Mais de 2018 à 2024, on peut dire que le temps est raisonnable au regard des différents changements institutionnels intervenus au Burkina Faso. *(interruption due à une coupure d'électricité...)*

Au titre de l'année 2023, nous sommes à une soixantaine de personnes et au titre de l'année 2024 nous sommes à 47 personnes.

Par rapport à la question relative à la stratégie de communication afin que les personnes handicapées puissent connaître leurs droits et leurs obligations, effectivement, ce travail de fond est en train d'être fait. Des sensibilisations sont menées au niveau des villes et au niveau rural et je pense que ce sont ces sensibilisations qui ont contribué à faire prendre conscience à chacun d'entre nous, à toute la population que cette frange de la société c'est-à-dire les personnes handicapées qu'on mettait de côté, sont à prendre en compte et que nous devons composer avec eux pour leur faire comprendre qu'elles ne sont pas en marge de la population, pour leur faire comprendre qu'elles peuvent apporter un plus dans le développement du pays, pour leur faire comprendre qu'elles ont les mêmes droits et mêmes devoirs même si nous devons trouver des stratégies spécifiques, particulières pour les personnes handicapées.

Je profite de cette tribune pour lancer un appel afin que nous soyons tous solidaires de ces personnes handicapées, que nous puissions les accompagner dans la mesure du possible afin qu'elles se sentent aussi valorisées et considérées aussi au niveau des différentes sociétés.

Monsieur le Président, je pense avoir fait le tour des différentes questions posées par les honorables députés et je reste disponible pour d'éventuels éclaircissements ou compléments.

Je vous remercie.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°115.

Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet. Y a-t-il des observations ?

M. O. Hermann YELKOUNI

Rapporteur CAEDS sur le dossier n°115

Excellence, il y a un amendement noté en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. O. Hermann YELKOUNI

Rapporteur CAEDS sur le dossier 115

Excellence, il y a des amendements notés en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Linda Gwladys KANDOLO

Deuxième Secrétaire parlementaire

Excellence, nous avons 67 votants.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. O. Hermann YELKOUNI*Rapporteur CAEDS sur le dossier n°115*

Excellence, il y a un amendement noté en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci.

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. O. Hermann YELKOUNI*Rapporteur CAEDS sur le dossier n°115*

Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°115.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

J'appelle en discussion le dossier n°109.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

Mme Stella Eldine KABRE/KABORE*Ministre déléguée chargée de la Coopération régionale*

Excellence Monsieur le Président, à ce stade le Gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA*Président de la CAEDS*

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable THIOMBIANO Fayçal à livrer la synthèse du rapport de la Commission à la plénière.

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO*Rapporteur CAEDS sur le dossier n°109*

Merci Excellence Monsieur le Président.

Les civilités ayant suffisamment foisonnées, permettez-moi d'aller directement au contenu du rapport de la CAEDS.

Je suis THIOMBIANO Y. Fayçal Harold, rapporteur du dossier n°109 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord établissant la Banque de développement Shelter Afrique adopté le 05 octobre 2023 à Alger en Algérie.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV^E République, Troisième législature de transition ;

Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) ;

Rapport N°2024-033/ALT/CAEDS, Dossier n°109 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord établissant la Banque de développement Shelter Afrique adopté le 05 octobre 2023 à Alger en Algérie.

Présenté au nom de la Commission affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Y. Fayçal Harold THIOMBIANO, Rapporteur.

(Il donne lecture dudit rapport)

Ouagadougou, le 10 octobre 2024

Le Président : Daniel ZOUNGRANA
Le Rapporteur : Y. Fayçal Harold THIOMBIANO
Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la Commission des finances et du budget pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO, à présenter à la plénière le rapport de synthèse d'avis de la Commission des finances et du budget.

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Rapporteur COMFIB sur le dossier n°109

Merci Monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Madame la ministre et sa délégation ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires ;

Chers amis de la presse, bonjour.

Rapport pour avis du dossier n°109, relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord établissant la Banque de

développement Shelter Afrique adopté le 05 octobre 2023 à Alger en Algérie ; Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par la député Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO, Rapporteur.

Excellence avec votre autorisation, je vais aller directement à l'avis et à l'appréciation de la Commission.

Le Président

Allez-y madame.

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Rapporteur COMFIB sur le dossier n°109

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAEDS fait par la députée rapporteure, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

Il ressort que la ratification de l'Accord permettra principalement la transformation de la « *Société pour l'habitat et le logement en Afrique (Shelter Afrique)* » en une banque de développement dénommée « *Banque de développement Shelter Afrique (BDSHAF)* » et l'octroi de statut de créancier privilégié à Shelter Afrique.

En outre, cette ratification permettra au Burkina Faso de contribuer au renforcement des capacités de financement des sociétés immobilières publiques et des sociétés de promotion immobilière constituées conformément à la législation en vigueur.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 10 octobre 2024

Le Vice-président : Drissa SANOGO

Le rapporteur : Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Enfin, je passe la parole au Vice-président de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. Y. Aimé SOME

Vice-président de la CGSASH

Merci Excellence.

Excellence avec votre autorisation et en tant que rapporteur du dossier, je m'invite à présenter à la plénière le rapport d'avis de la CGSASH.

Merci.

M. Y. Aimé SOME

Rapporteur CGSASH sur le dossier n°109

Chers toutes et tous, faisant mienne les civilités, je vais présenter le rapport d'avis sur le dossier 109 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord établissant la Banque de développement Shelter Afrique adopté le 05 octobre 2023 à Alger en Algérie.

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par moi-même le député Yiompouén Aimé SOME, rapporteur.

Excellence, avec votre autorisation, nous allons aller directement à l'avis.

Le Président

Merci. Allez-y.

M. Y. Aimé SOME

Rapporteur CGSASH sur le dossier n°109

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAEDS fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification du présent Accord permettra :

- d'accroître l'offre de logement dans les conditions financières abordables aux populations par le renforcement des capacités de financement des sociétés immobilières publiques ;
- de satisfaire les besoins évolutifs en matière de logement et de développement connexe dans les zones urbaines et rurales.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024

La présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur : Yiompouén Aimé SOME

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert, les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur les listes.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

M. François ZANGRE (GC/PP)

Merci Excellence Monsieur le Président...

(Rires des collègues, le Président ne lui ayant pas encore donné la parole)

Je m'excuse Excellence.

Le Président

Ça va aller.

Autre intervenant ?

Cher collègue vous avez la parole.

François ZANGRE, allez-y.

M. François ZANGRE (GC/PP)

Merci Excellence.

Mes préoccupations s'adressent au Gouvernement. Vous savez que notre pays le Burkina Faso à l'instar de bien d'autres à l'échelle de la sous-région Ouest africaine, connaît une urbanisation galopante avec des défis nouveaux liés à une croissance bien entendu démographique sans pareil dans les centres urbains en raison de l'insécurité.

Je voudrais savoir la vision du Gouvernement à l'horizon 2030 en vue d'assurer l'accès de tous à un logement et à des services de base adéquat à un coût abordable. Aussi, vous savez que du fait du changement climatique nous assistons des fois à des inondations. Je voudrais savoir également les mesures prises à cet effet pour en tout cas contrecarrer d'éventuelles perturbations.

Merci Excellence.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba a la parole.

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL (GC/FVR)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Toutes mes félicitations au Gouvernement pour ce noble projet de loi et mes félicitations aussi à la Commission qui a été saisie au fond.

J'allais dire sans objet parce que la première préoccupation a été prise en compte par mon prédécesseur, il s'agit surtout de l'accès à tous à un logement et à un coût abordable.

Et ainsi, je m'en vais poser la question au Gouvernement de savoir, par exemple, dans la mise en œuvre de ce projet de logement, est-ce que le Gouvernement a pensé à la promotion de nos agrégats : latérite, la terre rouge, je ne sais pas et également les briques en terre. Et si c'est oui, est-ce que le ministère en charge des Mines et des Carrières sera impliqué par exemple dans la réalisation de ces logements ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

Enfin, l'honorable Moussa SANGARE a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

Madame la ministre au niveau du grand I, point 3, troisième paragraphe il est dit ici : la ratification de cet Accord contribuera au renforcement des capacités de financement des sociétés immobilières publiques telles que le Centre de gestion des cités (CEGECI). Cela veut dire que nous verrons inchallah, les capacités de financements de la CEGECI renforcées. Mais mon inquiétude, c'est de savoir, madame le ministre, où est-ce que le CEGECI va-t-il mobiliser la terre pour un logement décent et abordable pour nos populations ?

Puisqu'en rappel, la loi n°034-2009 portant régime foncier rural répartissait la terre entre l'Etat, les collectivités territoriales et les particuliers. Je pose cette question parce qu'aujourd'hui, pour que l'Etat même arrive à construire un cimetière c'est tout un problème, c'est voir une mission presque impossible.

Et l'autre pan de la question, est-ce qu'il ne faudrait pas selon vous-même, réviser cette loi 034 afin de donner plus de force à l'Etat sur nos terres.

Puisque sans une puissance de l'Etat sur la terre, ce serait très difficile pour qu'à mon avis, cette ratification porte vraiment des fruits.

Je vous remercie Excellence.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions des députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence pour la parole.

Après examen des préoccupations soulevées par les honorables députés, je constate que l'ensemble des questions sont adressées au Gouvernement.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Je remercie le Président et les membres de la Commission, je profite aussi remercier les Commissions saisies pour avis.

A présent, je me tourne vers le Gouvernement.

Madame la ministre, je vous cède la parole pour répondre aux questions des députés.

Je vous en prie.

Mme Stella Eldine KABRE/KABORE

Ministre déléguée chargée de la Coopération régionale

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais juste préciser que le ministère en charge des affaires étrangères assure le portage protocolaire des différents dossiers et en cas de besoin, je ferais appel aux techniciens des différents ministères concernés pour apporter des informations complémentaires.

Par rapport à la première question relative à l'urbanisation galopante et à la croissance démographique, il a été demandé quelle est la vision du Gouvernement à l'horizon 2030 ? L'honorable député aussi a parlé des différents changements climatiques qui nous conduisent à des inondations et quelles sont les mesures pour contrer ces éventuels désagréments ?

Pour répondre à la question, je peux dire que nous sommes tous conscients de la croissance démographique à l'heure actuelle et il faut travailler dans le sens de trouver des solutions palliatives pour que cette croissance démographique ne joue pas négativement par rapport à l'urbanisation au niveau de nos différentes villes et au niveau rural.

La vision du Gouvernement à l'horizon 2030, c'est de garantir un accès au logement à toutes les couches sociales et des mesures sont prises pour que ces logements soient acquis vraiment à des coûts préférentiels. C'est la raison pour laquelle cette banque de développement (*BDSHAF*) l'Etat pourra travailler dans le sens d'avoir des prêts du côté public et du côté privé. Côté privé, je veux parler des sociétés immobilières afin que les objectifs visés par les autorités actuelles puissent être prises en compte dans le traitement de cette problématique de logement.

Le Gouvernement a commencé à identifier des niches foncières dans les villes et à titre d'exemple, nous pouvons dire que 3000 hectares ont été identifiés et le processus de transfert est en cours.

Je voudrais par ailleurs aborder le sujet relatif à la révision de la loi abordée par un honorable député. Effectivement, le problème foncier est crucial à l'heure actuelle et le cas des zones mêmes aménagées pour les cimetières est un exemple vraiment approprié car des études n'ont pas été menées sur un long terme. Mais des réflexions sont en train d'être menées dans le sens de pouvoir réorganiser le foncier afin que chacun puisse tirer un bon profit. Je le dis parce qu'au niveau des autorités actuelles, nous sommes en train de travailler dans le sens de valoriser tous ce qui est local. Par rapport au fait qu'au niveau des constructions, au lieu d'utiliser du matériel ou des matériaux importés, avec le ministère des mines et carrières une réflexion est en train d'être menée pour voir comment utiliser nos matériaux locaux notamment la latérite, les briques et j'en passe.

Donc à ce sujet, je peux dire que c'est un travail de longue haleine, c'est un processus, c'est bien vrai que la solution est urgente mais il faut aller par étape. La volonté politique y est déjà et avec le concours des uns et des autres, je pense que nous pouvons arriver à relever les immenses défis qui se présentent déjà et qui se présenteront au niveau de la question relative au logement.

Par rapport aux inondations dues aux changements climatiques, je peux rassurer l'Assemblée qu'au niveau du ministère des Infrastructures, un travail de fond est en train d'être fait pour construire des routes vraiment décentes, des routes praticables et faire des caniveaux afin qu'on puisse gérer le problème d'eau. Mais là aussi il y a un problème de sensibilisation à faire au niveau des populations et je me dis que la prise de conscience doit être à tous les niveaux, à commencer par nous si je peux m'exprimer ainsi. Nous qui pensons être des intellectuels à un certain niveau de responsabilité, il faut qu'on prenne conscience et travailler aussi dans le sens de sensibiliser aussi les différentes populations à être regardant sur certains aspects concernant la gestion au niveau des quartiers, la gestion au niveau urbain et au niveau rural.

Par rapport à la question de l'honorable député ZANGRE, je peux ajouter qu'au niveau du Gouvernement, il y a la mise en place d'un programme de construction de 50000 logements en 5 ans renouvelables et la mise en place d'une stratégie nationale de production de logements.

Donc à ce niveau, c'est pour rassurer l'Auguste Assemblée que la réflexion est menée à un certain niveau et dans les jours ou mois à venir des pistes de solutions pourront être trouver afin que la question liée aux logements puisse trouver quand même des solutions alternatives, palliatives afin que nos différentes populations puissent avoir des logements décents et à bon coût.

Je pense avoir fait le tour des questions et je reste disponible à d'éventuels demandes de compléments d'informations.

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet loi, objet du dossier n°109.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet. Y a-t-il des observations ?

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur CAEDS sur le dossier n°109

Merci Excellence Monsieur le Président.

Nous avons un amendement mentionné en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur CAEDS sur le dossier n°109

Merci Excellence.

Nous avons 5 amendements mentionnés en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur CAEDS sur le dossier n°109

Merci Excellence, nous avons 2 amendements mentionnés en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur CAEDS sur le dossier n°109

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°109.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

Avant de passer au dossier suivant, je voudrais féliciter le Gouvernement pour ces deux dossiers. Le premier dossier concernant le protocole d'Accord qui protège les personnes handicapées mais aussi le dossier que nous venons d'adopter concernant bien sûr l'autorisation de ratification de l'Accord d'établissement de la banque de développement SHELTER Afrique.

J'ai pris le soin de regarder très rapidement le document, je constate effectivement que le Burkina Faso y a souscrit à hauteur de 1,20%. Et dans les réponses, il est projeté que nous portons notre participation à 10%. En regardant très rapidement, je me rends compte que c'est la BAD qui détient 11,74%, le Kenya 16% et le Nigéria 15%. Donc si nous allons à 10%, nous ferons partis des pays qui détiennent une participation assez élevée dans cet instrument important de financement pour la construction des logements abordables.

Je voudrais féliciter le Gouvernement et surtout encourager à ce que cette prise de participation se fasse le plus rapidement possible parce que l'on comprend que le mécanisme de financement, plus vous participez à un niveau élevé, plus vous pouvez emprunter à des taux plus abordables. C'est dire que nous vous encourageons à aller au-delà de 10%. Cela permettra effectivement à ce que le financement du logement puisse se faire à un prix abordable.

Nous tous en tant que particuliers, quand on veut construire, on recourt aux banques, aux prêts et tout le monde sait que les prêts pour les constructions, c'est souvent à des taux assez élevés. Et si on a là un mécanisme de financement pour permettre à nos populations d'avoir accès aux logements à un prix abordable, il faut y aller très franchement. Et il faut suivre surtout parce qu'il ne s'agit pas seulement de prendre la participation, mais il faut aussi suivre parce que d'autres pays peuvent progressivement diluer notre participation. Cette année on peut être à 10% et si d'autres pays augmentent leur participation, on peut se retrouver facilement avec moins de 1%.

Donc je voudrais féliciter le Gouvernement et leur dire d'être véritablement ambitieux en la matière afin que l'on puisse résoudre ce problème de logement qui est véritablement un problème majeur dans nos pays. Félicitations et tous nos encouragements.

J'appelle enfin en discussion le dossier n°111.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

Mme Stella Eldine KABRE/KABORE

Ministre déléguée chargée de la Coopération régionale

Excellence Monsieur le Président, à ce stade, le Gouvernement n'a pas d'observation.

Je vous remercie.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA*Président de la CAEDS*

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

J'invite une fois de plus l'honorable THIOMBIANO Y. Fayçal Harold à livrer la synthèse du rapport de la Commission à la plénière.

Je vous remercie.

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°111*

Merci Excellence.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IV^E République, Troisième législature de transition ; Session permanente, Assemblée législative de transition ;

Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), Rapport n°2024-034/ALT/CAEDS.

Dossier n°111 relatif au projet de loi portant autorisation d'acceptation de l'Accord sur les privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, approuvé par le Conseil des Gouverneurs le 1^{er} juillet 1959. Présenté au nom de la Commission affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Y. Fayçal Harold THIOMBIANO, rapporteur.

(Il donne lecture dudit rapport)

Ouagadougou, le 10 octobre 2024

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le Rapporteur : Y. Fayçal Harold THIOMBIANO

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. Yaya SANOU

Vice-président de la CAGIDH

Merci Excellence.

L'honorable Ousséni SOULAMA est invité à présenter le rapport de la CAGIDH saisie pour avis.

M. Ousséni SOULAMA

Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°111

Merci monsieur le Vice-président.

Bonjour à tous.

Excellence, si vous permettez, je m'en vais directement à l'appréciation et l'avis de la Commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- réduire les délais d'autorisation des missions au Burkina Faso ;
- faciliter les déplacements et les activités des experts et fonctionnaires de l'Agence au Burkina Faso.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 10 octobre 2024.

Le Vice-président : Yaya SANOU

Le rapporteur : Ousséni SOULAMA

Merci.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole au Vice-président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. Kanibè TUINA

Vice-président de la CDD

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

Avec votre autorisation, j'invite le camarade VDP l'honorable Kiswendsida Evariste ZONGO, de bien vouloir livrer à la plénière l'avis de la CDD.

Merci.

M. K. Evariste ZONGO

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°111

Merci bien camarade Vice-président VDP.

A vos rangs et grades respectifs, recevez mon bonjour.

Excellence Monsieur le Président, je voudrais avec votre permission aller directement à l'appréciation et l'avis de la commission.

Le Président

Allez-y.

M. K. Evariste ZONGO

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°111

Merci bien Excellence.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que la ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités permettra de :

- fluidifier les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique au Burkina Faso ;
- réduire les délais d'autorisation des missions au Burkina Faso ;
- favoriser une meilleure mobilité des experts et fonctionnaires de l'AIEA au Burkina Faso ;
- éviter d'accorder les privilèges et immunités de façon ponctuelle.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 octobre 2024.

Le Vice-président : Kanibè TUINA
Le rapporteur : K. Evariste ZONGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

L'honorable François ZANGRE a la parole.

M. François ZANGRE (GC/PP)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je m'adresse donc au Gouvernement.

La production d'électricité d'origine nucléaire bien entendu génère des quantités démesurées de déchets. Chaque année, environ 23 000m³ de déchets nucléaires sont produits dans le monde et une partie de ces déchets

sont hautement radioactifs et le resteront pendant plusieurs milliers d'années qui, bien entendu, vont conduire à des conséquences.

Je voudrais savoir : quelles sont les mesures préconisées que le Gouvernement entend mettre en œuvre dans ce projet pour limiter les conséquences de l'effet de serre, quand on sait que les impacts environnementaux de l'énergie nucléaire sont aussi bien positifs que négatifs ; négatifs dans le sens qu'ils produisent une grande quantité de gaz toxique et de COD ?

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Issa SAWADOGO.

M. Issa SAWADOGO (GC/OSC)

Félicitations à la Commission saisie au fond et également au Gouvernement pour le présent projet de loi.

A mon avis, si ce projet de loi venait à être adopté, une fois de plus le Burkina Faso rentre dans la cour des grands. Cependant, j'ai une préoccupation.

Au regard des privilèges et immunités accordés aux agents de l'AEIA, le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale, que des mesures sont déjà prises pour éviter des abus ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci Cher collègue.
L'honorable Aly Badra OUEDRAOGO.

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)

Merci beaucoup Excellence.

Je voudrais faire une remarque qui consiste à dire que c'est quand même très rare que nous voyons des ratifications sous réserve. Et pour une des rares fois, le projet qui nous est soumis entend donc être validé avec des réserves qui sont émises. Ce qui veut dire que ce sont des motifs de satisfaction à mon niveau, je voudrais donc féliciter le Gouvernement pour cette souveraineté législative dont il fait montre même si c'est nous In-fine le Parlement qui sommes comme dépositaire de ce pouvoir législatif.

Cela va nous amener à ne pas systématiquement internaliser les oripeaux des textes supra nationaux dans l'ordonnement juridique national. C'est une très bonne chose.

Parlant d'ailleurs de ces réserves, si nous sommes très satisfaits par rapport à la première réserve qui consiste donc à avoir une faculté en termes de choix de juridiction lorsqu'il y a litige ou contentieux, la deuxième réserve me pose problème. Je vais d'abord m'excuser de ramener le débat en plénière, parce que j'ai eu la chance de participer aux travaux en commission.

A ce niveau, le débat était houleux, mais nous n'avons pas pu épuiser le sujet. C'est Pourquoi, je ramène le débat ici, en ce qui concerne la réserve visant à ne pas accorder les mêmes immunités et privilèges aux nationaux. Pour moi, c'est vrai que l'explication a mis en exergue le fait qu'il y avait une volonté de pouvoir arrimer les droits et devoirs des nationaux en visant l'article 1 de notre Constitution qui stipule que tous les Burkinabè naissent libres et égaux en droits et en devoirs.

Mais j'estime qu'une fois (quand on est fonctionnaire de l'AIEA), que l'on soit national ou international, on est astreint aux mêmes obligations, on doit normalement pouvoir avoir et bénéficier des mêmes droits. C'est pourquoi, j'estime qu'à ce niveau, cette réserve me paraît un peu saugrenue et ne participe pas effectivement à donner l'entièreté des droits aux nationaux au même titre que les internationaux pendant que c'est le même travail et les mêmes astreintes auxquels ils seront tous appelés.

Donc je voudrais encore revenir sur cet aspect des choses afin que le Gouvernement, dans la mise en œuvre de cette convention, que l'on puisse regarder parce qu'à ce niveau, je ne suis pas personnellement satisfait. C'est parce que nous sommes dans un cadre de ratification ; si c'était un projet de loi ordinaire, j'allais personnellement voter contre la disposition qui allait traiter de cette matière. Cela je vous le dis en toute franchise.

Maintenant ma deuxième préoccupation, c'est en ce qui concerne l'AIEA en elle-même. Je voudrais un peu invoquer certaines notions de géopolitique et de géostratégie, pour dire que lorsque nous regardons le fonctionnement de l'AIEA on peut se tromper mais on a l'impression que c'est une institution qui n'échappe pas aux tentacules de l'OTAN ou bien qui est donc sous l'hégémonie de l'OTAN. Et nous savons tous que notre pays aujourd'hui, avec la situation qu'il traverse à volontairement fait une option diplomatique que tous nous connaissons. Ce qui fait que souvent, les pays membres de l'OTAN ou les pays leaders au niveau de l'OTAN ne sont pas en odeur de sainteté avec notre pays en ce qui concerne notre positionnement diplomatique qui nous a tourné inexorablement vers d'autres pays qui ont pris leur indépendance vis-à-vis de l'AIEA quant à la manipulation du nucléaire.

Aujourd'hui, la question c'est de savoir comme nous n'avons pas eu la chance de voir toutes les dispositions de la convention, est-ce que dans l'implémentation de cette ratification, de cette loi, vous ne craignez pas le fait qu'il y ait effectivement trop de contentieux parce qu'à un moment donné, notre vision diplomatique ne va pas cadrer avec la vision diplomatique des pays leaders au niveau de l'OTAN et est-ce que cela permettra à ce que réellement les objectifs que nous recherchons à travers la ratification puissent jouer donc leur plein effet.

Voici, Excellence Monsieur le Président, l'essentiel de mes préoccupations. Je m'excuse parce que j'ai participé aux travaux en commission, si je reviens là, c'est des résidus, de préoccupations qui restent et je voulais donc soumettre cela à l'appréciation du Gouvernement.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
Enfin, l'honorable Y. Aimé SOME.

M. Y. Aimé SOME (GC/FDS)

Merci Excellence pour la parole.

Je voudrais d'abord remercier le Gouvernement pour ce projet de loi qui, à mon avis, pourrait vraiment accélérer la vision du Gouvernement qui est de doter notre pays d'une énergie qui est le nucléaire, à mon sens qui

augmentera les capacités énergétiques du Burkina et nous permettra d'aller rapidement vers l'industrialisation.

Mes remerciements et mes encouragements vont aussi aux différentes commissions notamment la CAEDS et les différentes commissions saisies pour avis.

J'ai quelques remarques de forme notamment adressées à la CAEDS. Quand on regarde dans le rapport, il y a certaines abréviations qui existent et qui n'ont pas été définies. Je pense que quand vous voulez utiliser une abréviation, il faut peut-être... je prends l'exemple de CIRDES, quand vous voulez l'utiliser il faut dès les premiers instants le définir pour qu'on sache de quoi il s'agit.

Toujours sur la question n°05, il y a aussi là un nom *Striga hermonthica* un nom propre de plante, je crois et s'écrit en Italique.

Et enfin, je pense qu'il y a un « et », il s'agit de citer les pays et il y a un « ou » qui pose problème, parce qu'on a dit la Hongrie ou l'Indonésie, je pense que c'est la Hongrie et l'Indonésie. Et si ce n'est pas exhaustif, je pense qu'on peut mettre etc. C'est juste des questions pour améliorer le rapport.

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence pour la parole.

Nous prenons acte des observations formulées par l'honorable Y. Aimé SOME ; le reste des questions sont adressées au Gouvernement.

Le Président

Je remercie le Président et les membres de la CAEDS ainsi que les députés membres des deux autres commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au Gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Madame la Ministre, vous avez la parole.

Mme Stella Eldine KABRE/KABORE

Ministre déléguée chargée de la Coopération régionale

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je vais tenter de répondre aux différentes questions posées par les honorables députés.

L'honorable ZANGRE François a posé le problème de la gestion des déchets nucléaires au regard d'un certain nombre d'inquiétudes qu'il a énumérées. A ce niveau, je peux dire qu'au niveau du ministère de l'environnement, il existe une direction en charge de mener la réflexion sur la gestion même en général des déchets nucléaires.

A ce sujet, je puis vous rassurer que ces études seront vraiment menées dans le sens d'être sûr que par rapport à ces déchets nucléaires, une solution pourrait être trouvée pour éviter vraiment tout désagrément. Donc toutes les dispositions seront prises par le Gouvernement pour faire face à cela.

L'honorable Issa SAWADOGO a posé une question par rapport aux mesures prises par le Gouvernement pour éviter les abus. A ce niveau, je peux rassurer l'Auguste Assemblée que l'accord lui-même prévoit des mécanismes de répression en cas d'abus de privilège et immunité. On peut même aller au-delà de la répression. Par rapport à cette question, on peut demander l'expulsion de l'auteur ou même la levée des immunités et privilèges du concerné. Donc à ce sujet, il n'y a pas d'inquiétude à se faire.

Une question aussi est relative à la deuxième réserve, la question a été posée par l'honorable OUEDRAOGO Aly Badra. Effectivement, la deuxième réserve vise à garantir l'égalité comme on l'a dit, l'égalité des droits et des devoirs entre les Burkinabè conformément à la Constitution du pays. Nous allons à ce sujet, trouver des solutions palliatives pour accompagner les nationaux. Donc cela ne pose pas de problème particulier parce que dans

tous les pays c'est ce qui se fait. Et je donne l'exemple de quelques pays qui ont émis des réserves sur les privilèges et immunités au profit des nationaux. Il y a par exemple la Turquie, le Maroc, le Chili, la Jordanie et le Pakistan.

Vous avez aussi parlé des difficultés si toutefois par rapport à la géopolitique, il se trouve que certains pays au regard de la position actuelle du pays et de la vision des nouvelles autorités viendraient à peut-être avoir des soucis par rapport à la poursuite de la coopération que ce soit au niveau multilatéral ou bilatéral. Je pense que la ratification de cet accord ne doit pas poser de problème parce que le Gouvernement a pris la décision d'assumer ses responsabilités et de travailler avec les partenaires amis et frères qui peuvent l'accompagner ; donc je parle des différents pays.

Donc s'il se trouve qu'un pays trouve que les autorités actuelles par rapport à leurs visions, la coopération ne peut plus être poursuivie, je pense qu'à ce niveau, il n'y aura pas de problème parce que le Gouvernement va assumer ses responsabilités et travailler avec les pays qui peuvent l'accompagner pour son développement. Donc le Gouvernement est souverain et à l'heure actuelle, je puis vous assurer que même au niveau de la coopération qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, un accent particulier est mis sur vraiment les aspirations profondes du Burkina Faso.

L'accompagnement au niveau bilatéral ou multilatéral tient compte des premiers objectifs et des priorités du pays. Il y a cette nouvelle donne qu'il faut prendre en compte, ce n'est plus une imposition comme à l'époque, c'est juste une coopération au bénéfice des deux parties ou de plusieurs parties. C'est une coopération gagnant-gagnant si je peux m'exprimer ainsi. La trajectoire prise par les nouvelles autorités est bien perçue au niveau international. Et je crois que dans ce sens, il n'y aura pas de problème particulier dans le sens de la poursuite de la coopération bilatérale ou multilatérale avec les différents pays de l'Etat dont vous avez fait mention.

Je pense que j'ai fait le tour des questions, comme je l'ai dit, je reste disponible aussi pour d'éventuelles informations complémentaires.

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame la ministre.

Je voudrais préciser une chose, c'est que l'accord en question concerne les privilèges et immunités et non notre adhésion à l'AIEA et le Burkina Faso

est membre depuis les années 1998. Ce choix est déjà fait et assumé. Il s'agit d'accorder des privilèges et immunités aux experts qui viendraient au Burkina Faso dans le cadre de certaines activités.

Je voudrais aussi préciser que la question de l'immunité des nationaux intervenant dans les organisations internationales, vous constaterez que beaucoup de pays se réservent le droit de ne pas accorder cette immunité permettant ainsi à ce pays de se prémunir quelque part contre ces nationaux mais aussi de pouvoir solliciter de ces nationaux certaines informations permettant ainsi au pays de développer une certaine politique par rapport à ces organisations internationales. Parce qu'il faut se dire surtout au niveau de ces organisations spécialisées l'on a besoin de savoir qu'est-ce qui s'y passe.

Donc si vous avez l'occasion d'avoir un national à l'intérieur c'est beaucoup plus intéressant effectivement de pouvoir s'appuyer sur ce national, afin d'avoir un certain nombre d'informations. Mais si on lui accorde l'immunité, il peut se refuser devant l'immunité et la coopération va être un peu difficile. Autant un pays protège son national à l'étranger, autant un pays par rapport à son national à l'intérieur a quand même quelques droits.

On comprend parfaitement l'option qui a été faite au niveau du Gouvernement de faire cette réserve de ne pas accorder l'immunité à des burkinabè qui travaillent dans cette institution. Cela ne veut pas dire qu'on se réserve le droit de faire du n'importe quoi, bien sûr, excusez-moi du terme.

C'était donc les observations que je voulais formuler par rapport aux réponses qui ont été apportées par madame la Ministre, je vous remercie.

Je remercie le Gouvernement.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°111.

Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°111

Merci Excellence.

Les amendements sont mentionnés en gras et expliqués en notes de bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a -t-il des observations ?

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°111

Merci Excellence.

Les amendements sont mentionnés en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°111

Merci Excellence.

L'amendement est mentionné en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Y. Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°111

Merci Excellence.

Il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°111.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 22 octobre 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à la discussion d'une question orale avec débat, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. *(Coup du maillet)*

-Il est 11 heures 52 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 17 octobre 2024.***

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance


Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire